



## Séparation avec enfant, demande de conseils juridiques

Par **Lizea**, le **23/12/2008** à **14:28**

Bonjour,

Je viens de me séparer de mon compagnon avec qui j'ai une fille de 2 mois. Je voudrais savoir quels sont les droits de l'un ou de l'autre, comment il est possible de mettre en place un calendrier de visites ou vacances qu'il soit obligé de suivre, etc etc...

Je vous explique donc la situation :

Quand je l'ai rencontré, j'avais déjà un fils, que je suis seule à avoir reconnu. Nous avons maintenant une fille qui a actuellement 2 mois. Le logement familial se trouve dans les pyrénées orientales, près de perpignan. Je suis mère au foyer, lui travaille à Clermont ferrand, il est militaire, donc souvent en déplacement, etc... il rentrait le week end quand il pouvait. Que faudrait-il faire juridiquement pour cadrer une organisation, qu'on ne se déchire pas à chaque fois qu'il voudra voir notre fille ? Je veux qu'elle connaisse son père mais je ne pense pas qu'il soit très responsable, je tiens donc à ce qu'il y ait un "règlement à suivre" pour savoir quand il pourra la voir, etc, et pour être sur qu'il n'en fera pas qu'à sa tête... il faut que la garde soit attribuée à quelqu'un.

Je ne sais pas comment m'y prendre. Merci de votre attention et de vos futures réponses

Par **jeetendra**, le **23/12/2008** à **14:55**

bonjour, si votre compagnon n'a pas reconnu votre enfant, juridiquement il n'a aucun droit sur lui, s'il reconnaît l'enfant et qu'il veut exercer son droit de visite et d'hébergement il y aura une

contrepartie financière : le versement d'une pension alimentaire, toutefois rien n'interdit un arrangement à l'amiable entre vous à ce sujet, cordialement